

1 600 manifestants pour le droit à irriguer

A la suite de l'annulation de l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) par le tribunal administratif de Pau, les irrigants se sont fortement mobilisés à Mont-de-Marsan.

Mardi 30 mars, 9 h 30. Le parking du stade Guy Boniface à Mont de Marsan commence à accueillir les manifestants. Ils sont agriculteurs ou acteurs du monde agricole et viennent du Gers, des Landes, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

Sur les banderoles on peut lire par exemple : « L'eau pour tous, L'irrigation, Notre alimentation », « Pas d'eau = Pas d'avenir », « L'irrigation : une aspersion de plaisir ! », « L'Adour ou la guerre » ou encore « Notre fin est votre faim ». Colère, agacement et incompréhension sont au rendez-vous. Tous défendent leur droit à l'irrigation.

Un communiqué rédigé par les associations d'irrigants du territoire d'IRRIGADOUR le 26 février 2021, explique les raisons de cette mobilisation. Il est précisé que depuis 2006, la mise en place d'Organismes Uniques de Gestion Collective permet la gestion des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole. C'est alors que le syndicat mixte IRRIGADOUR est créé, fin 2012, avec les quatre Chambres d'agriculture des départements 32, 40, 64 et 65 et l'Institution Adour.

En 2016, IRRIGADOUR dépose une demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP), qui conduit à

un arrêté inter-préfectoral le 25 août 2017, portant autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation. En mars 2018, des associations de protection de l'environnement déposent un recours au Tribunal administratif de Pau contre l'arrêté d'AUP. Le 3 février 2021, en raison d'un déséquilibre quantitatif dans 4 bassins sur les 14 que compte IRRIGADOUR, le Tribunal administratif de Pau décide de l'annulation de l'AUP actuelle.

Les conséquences sont une baisse des autorisations de prélèvement de 30 à 50 % (limitation de chaque point de prélèvement à la moyenne des volumes prélevés sur les 10 dernières années) pour l'été prochain et l'annulation définitive des autorisations pour l'été 2022. Le comité syndical d'IRRIGADOUR a décidé de faire appel de ce jugement.

C'est pour montrer leur soutien que différents acteurs du monde agricole comme les Chambres d'agriculture, l'Institution Adour, les associations d'irrigants, les syndicats agricoles, les agriculteurs eux-mêmes ainsi que des élus locaux, des quatre départements touchés, se sont rassemblés mardi 30 mars à Mont de Marsan.

10 h 30, le cortège de plus de 1 600 personnes et plus de 100 tracteurs et poids lourds agricoles, porteurs de slogans percutants et des couleurs de

leur syndicat, prennent la direction de la préfecture. Des représentants des Chambres d'agriculture et des syndicats de chaque département sont reçus par Mme la Préfète, la coordinatrice du Bassin Adour et par la Directrice de la DDTM 40.

Etaient présents lors de cet échange Michaël Dolet-Fayet, Président JA 40, Franck Lestrade, Président FDSEA 64, Lilian Lassère, représentant de la Chambre 65, Guy Estrade, représentant de la Chambre 64, Jean-Luc Capes, représentant de la Chambre 40 et Matthieu Plouvier, représentant de la Chambre 32. Pendant ce temps, les autres représentants des syndicats et des institutions de chaque département se sont



C. Cardona, Président de la FDSEA du Gers, prend la parole à Mont de Marsan.

exprimés devant la foule. M. Cardona, président de la FDSEA du Gers et M. Duffau, président des Jeunes Agriculteurs du Gers, ont dit à tour de rôle leur indignation.

L'objet de cette manifestation porte sur deux choses. La première consiste à ce que l'Etat fasse appel de la décision du Tribunal de Pau. Mme la Préfète a validé cette demande et le Ministère de l'environnement a, par la suite, fait appel.

Si la réponse du Tribunal n'est pas assez rapide, les agriculteurs ont annoncé qu'ils continueront à prélever de l'eau pour irriguer leurs cultures selon l'AUP actuelle.

Cette manifestation s'est clôturée par l'intervention de Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA, venue soutenir la cause des irrigants du Bassin de l'Adour.

« Economiquement, sans eau, on est mal »

Matthieu Plouvier représentait le Gers et la Chambre d'agriculture à Mont-de-Marsan. Témoignage.

En charge du dossier « eau » sur la partie Adour en tant qu'élu à la Chambre d'agriculture, mais aussi membre de l'OUGC, Matthieu Plouvier participait à la manifestation de Mont-de-Marsan (voir par ailleurs). L'agriculteur rislois témoigne d'une situation qu'il qualifie de « paradoxale ». « Oui, paradoxale, car nous sommes attaqués par des associations environnementales avec lesquelles nous nous retrouvons dans de nombreuses instances et qui, lorsqu'elles sont autour de la table avec nous, nous félicitent pour notre bonne gestion de l'eau ! »

« C'est d'autant plus surprenant que nous nous efforçons de développer la concertation, que nous sommes dans une démarche constructive, positive. Notre objectif est d'améliorer nos pratiques pour une bonne gestion de l'eau. Tout cela les associations qui nous attaquent aujourd'hui le

savent, pourtant... »

Une situation exaspérante aux yeux de Matthieu Plouvier d'autant que sur « le bassin versant Adour amont, nous avons utilisé l'année passée 43 millions de m³ d'eau sur les 49 millions possible. »

Avec les représentants des autres départements (40, 64 et 65) Matthieu a donc été reçu lors de la manifestation de Mont-de-Marsan par la préfète des Landes « qui coordonne le bassin ». « Nous l'avons sollicitée, précise Matthieu, pour qu'elle nous confirme que l'Etat allait, comme nous, faire appel de la décision qui nous est défavorable. C'est fait, le ministère de l'environnement a confirmé cet appel. »

« Cette démarche est essentielle, poursuit l'agriculteur gersois. Parce que l'autorisation pluriannuelle de prélèvement se termine en 2022. Nous demandons à ce que nos recours permettent de sursoir à

la décision du tribunal. » Matthieu Plouvier et la profession espèrent « que le fait que le ministère de l'environnement face appel soit le signe que nous avons une chance de gagner. Nous espérons dans un premier temps que cette autorisation de prélèvement soit prorogée un an de plus, jusqu'en 2023. »

Selon Matthieu Plouvier, « la préfète a été surprise par l'importante mobilisation de notre profession. Nous lui avons indiqué, par ailleurs, que nous avons le soutien de toutes les filières qui dépendent directement de nos activités. La représentante de l'Etat a pris conscience de la gravité de la situation, mais aussi de la responsabilité qui nous anime. D'ailleurs, cette manifestation qui rassemblait beaucoup de monde, s'est tenue dans un bon état d'esprit. Mais l'heure est grave, ponctue Matthieu. Car économiquement, sans eau, on est mal. »

